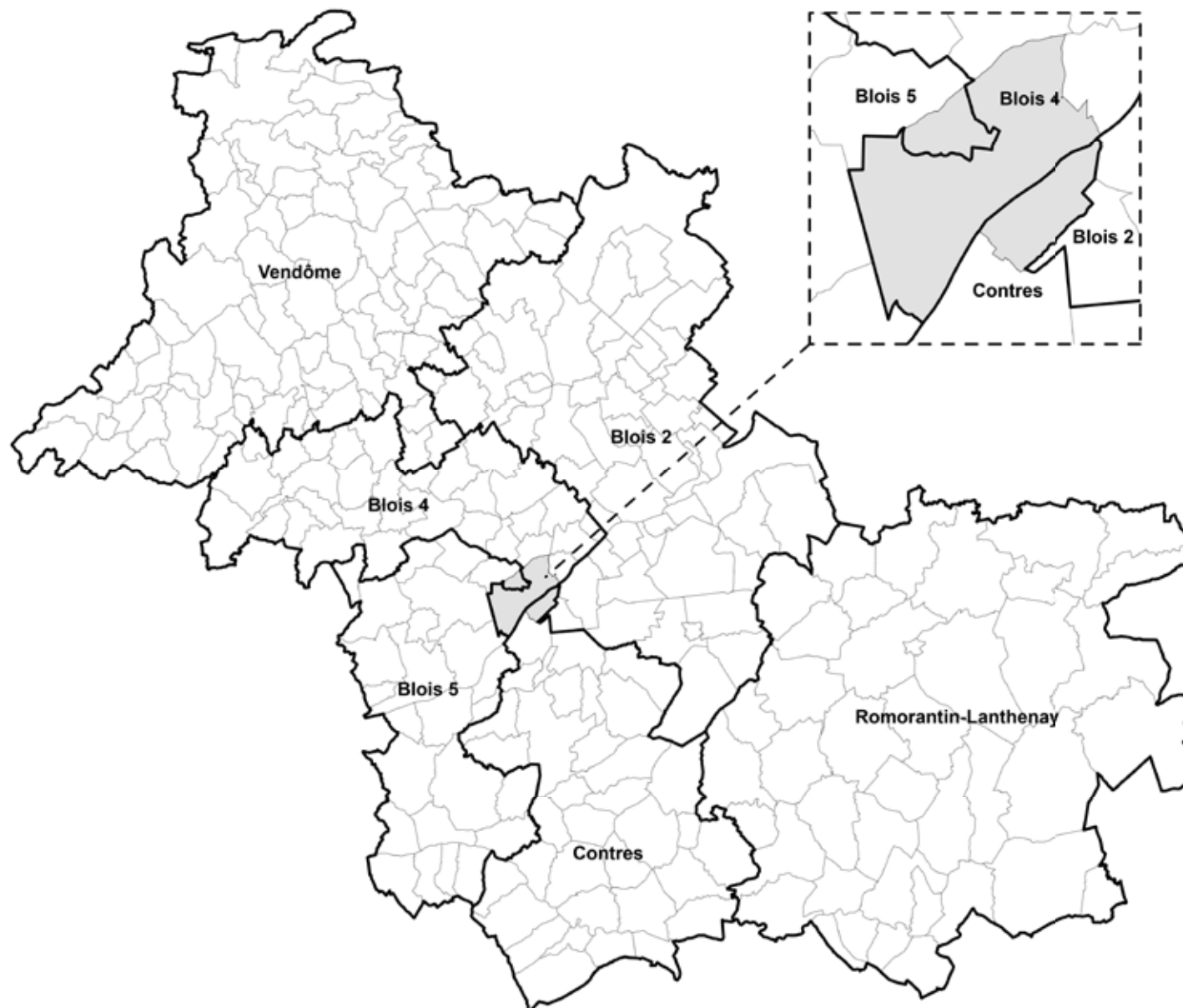


Circonscriptions de l'enseignement du Premier degré



Initiateur : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Loir-et-Cher (DSDEN41)

Objectif : Échelon opérationnel de l'organisation de l'enseignement du premier degré dans les trois missions traditionnelles d'inspection, d'administration et d'animation. La délimitation de chaque circonscription peut varier ponctuellement en fonction du nombre de postes d'inspecteurs, du nombre d'enseignants, de classes et d'élèves.

Assisté de conseillers pédagogiques et d'une secrétaire, chaque inspecteur de l'éducation nationale (IEN) encadre l'activité des instituteurs et professeurs des écoles de sa circonscription tant sur le plan administratif que pédagogique.

Ce découpage concerne l'ensemble de l'enseignement du 1^{er} degré public et privé sous contrat.

*Ecoles de Blois appartenant à la Circonscription de Blois 5 : Alexandre Parodi, Baptiste Marcet, Tourville, Charcot, Croix-Chevalier- Mandela ;
Ecoles de Blois appartenant à la Circonscription de Contres : Bas-Rivière, Clérancerie, Marcel Bühler ;
Les autres écoles de Blois appartiennent à la circonscription de Blois 4.*